



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
☎ 03 87 99 15 20
☎ 03 87 99 21 85
✉ contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n° 17/2024

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} - En raison de travaux de pose de poteau Orange, prévus à partir du lundi 17 juin prochain, rue de la Frontière, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société KMZ CONSTRUCTION, de Tomblaine, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - L'occupation du domaine public est autorisée par l'entreprise pour l'exécution des travaux susvisés entre les immeubles n°2 rue du Beau Site et n°2 impasse des Epicéas, à partir du lundi 17 juin 2024 et pour la durée des travaux. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 10 juin 2024

Le Maire, HEHN Jean-Claude

